



RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA MAISON PAROISSIALE « TIBÉRIADE »

Établissement classé : V/R 5 ^{ème} catégorie
Capacité totale de la maison paroissiale : 99 personnes
Salle Béthanie : 83.40 m ² Salle Emmaüs : 22.40 m ² oratoire Notre Dame de la Joie : 60.10 m ² accueil : 45.10 m ² deux sanitaires : 9 m ²

La maison paroissiale située 63 rue du Tour de ville à Ouistreham est la propriété de la paroisse Saint Pierre de la Côte de Nacre. Sa rénovation engagée en 2016 a été financée par la paroisse.

Cette maison a **une vocation pastorale**, à l'usage de la paroisse, en conséquence, chacun, paroissien, nouvel arrivant ou visiteur occasionnel doit s'y sentir accueilli.

Elle est également **un lieu de prière** ouvert à tous aux heures d'ouverture de la maison.

Cet espace vient d'être refait à neuf, respectant l'ensemble des normes en vigueur (accessibilité, sécurité des personnes...); les travaux ont représenté un investissement important et il est indispensable que tous les utilisateurs aient le souci de prendre soin de cette maison commune.

Utilisation appropriée par la paroisse pour activités ordinaires et régulières.

Les salles sont disponibles pour les besoins pastoraux de la paroisse, elles sont placées, lors de leur utilisation sous la responsabilité de chacun des utilisateurs.

Toutes les personnes responsables de service utilisant régulièrement la maison (personnes d'accueil, catéchistes, animateurs d'aumônerie, chorale...), ont reçu (ou recevront) une clé ou le code d'accès.

Un tableau d'utilisation régulière des salles par ces groupes sera réalisé.

Pour utiliser une salle de la maison que ce soit de manière régulière ou exceptionnelle, le demandeur devra prendre contact avec l'accueil ou le secrétariat.

Tout problème rencontré au cours de l'utilisation d'une salle doit être noté dans le cahier tenu à cet effet.

Choix de la salle :

La salle est choisie par son utilisateur en fonction de l'importance du groupe ou de l'occupation des autres salles. Aucun groupe ne dispose de l'usage exclusif d'une salle.

Utilisation des salles

Chaque salle est meublée de tables et de chaises.

Les utilisateurs, à la fin de l'utilisation de la salle devront remettre le mobilier dans la disposition affichée dans la salle.

La salle doit être rendue propre après chaque utilisation. Le matériel et les produits pour le ménage sont à disposition dans les toilettes, aspirateur dans le placard de la grande salle, des conteneurs sont mis à disposition pour les déchets près de la boîte aux lettres extérieure.

Des casiers sont attribués aux utilisateurs habituels (catéchistes, aumônerie, éveil à la foi, etc...)

Tout affichage devra se faire impérativement sur les panneaux prévus à cet effet.

Ne peuvent être stockés que thé, café, tisane et sucre, à l'exclusion de toute nourriture périssable (notamment dans le petit frigo).

Chacun a la possibilité de prendre ou d'offrir, thé, infusion, café, mais doit ensuite, veiller à laver et à ranger les tasses et laisser le coin réservé à cet usage propre.

En quittant la salle

- **Remettre les tables et chaises à leur place.**
- **Remettre le chauffage à la température d'entrée dans la pièce.**
- **Nettoyer la salle en fonction de l'utilisation qui en a été faite.**
- **Déposer les déchets dans les conteneurs extérieurs.**
- **Fermer soigneusement les fenêtres.**
- **Eteindre toutes les lumières.**
- **Vérifier que les toilettes sont propres, les robinets des sanitaires fermés et les lumières éteintes.**
- **Noter les éventuels dysfonctionnements (dans le cahier « travaux à effectuer).**
- **Fermer la porte extérieure à clé.**

En cas d'urgence se référer aux panneaux de consignes et plans d'évacuation.

Un exemplaire de ce règlement sera remis :

- à chaque personne possédant une clé,
- à chaque utilisateur occasionnel
- et sera affiché.